

GUIDE APPEL DE DOSSIERS **Symposium : Courant d'art**



Mise en contexte

Depuis 2014, la Fondation Hélène-Sentenne, un organisme reconnu par la Ville de Candiac, organise son symposium des arts dans le magnifique parc André-J.-Côté (116, boulevard Marie-Victorin).

Cet été, l'événement sera repris par le Service des loisirs de la Ville, assurant ainsi une nouvelle dynamique à cette rencontre artistique en plein air. La Fondation Hélène-Sentenne, qui œuvre depuis sa création à la promotion des arts et de la culture à Candiac, continuera de jouer un rôle essentiel en soutenant l'organisation du symposium.





Nouveautés

Le traditionnel Symposium de la Fondation Hélène-Sentenne se réinvente cette année avec une formule revisitée. Désormais intitulé **Symposium : Courant d'art**, l'événement se déroulera sur une journée, le **7 juin 2025**, de 10 h à 17 h, dans le parc André-J.-Côté et sera orchestré par la Ville de Candiac.

Cette édition marquera un tournant avec des changements importants visant à offrir une expérience encore plus enrichissante, tant aux visiteurs qu'aux artistes. Contrairement aux années précédentes, les tentes d'exposition des artistes, de format **10 x 10 pieds**, seront désormais fournies directement par la Ville.

Deux artistes de la région, soit Edgar Vachon-Desautels et Valérie Trudel, auront le rôle d'**ambassadeurs** et veilleront à la promotion ainsi qu'au recrutement des artistes.

Grâce à un visuel frais et dynamique, l'événement adoptera un vent de jeunesse et cherchera à attirer un public plus large, tout en restant fidèle à sa mission de promouvoir l'art sous toutes ses formes. La programmation de cette nouvelle édition sera variée et pensée pour plaire aux visiteurs de tous les âges.

Parmi les activités proposées, vous trouverez :

- Une station dédiée à la création artistique;
- Une station *J'achète ma première œuvre* pour initier les enfants à l'achat d'œuvre d'art;
- Une station de tatouage *flash* pour adultes;
- Une station de tatouage pour enfants, proposant des designs de style *airbrush*;
- La création en direct d'une œuvre collective au format 4 x 6 pieds.



Responsabilités de l'artiste

- Être un artiste émergent ou professionnel;
- Présenter des œuvres originales;
- Être prêt à 10 h pour accueillir les visiteurs et être présent pendant toute la durée de l'événement, soit de 10 h à 17 h. L'installation se fera le jour même, de 7 h à 9 h 30;
- **Fournir son système d'accrochage pour ses œuvres.** En raison de la proximité du fleuve et de la possibilité de vents forts, **prévoir des attaches supplémentaires suffisamment solides** pour l'abri qui vous sera fourni;
- L'artiste demeure responsable de ses biens tout au long de l'événement.

Prendre note que l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps. Un stationnement à proximité sera réservé pour les exposants.

Responsabilités de la Ville

- Fournir une tente d'exposition à chaque artiste :
 - Dimensions : 10 x 10 pieds
 - Abri à trois côtés fermés (toiles), résistant aux intempéries
 - Structure de la tente permettant l'accrochage des œuvres
- Fournir une table de 6 pieds ainsi qu'une chaise par artiste au besoin.



Remise de prix

Le Service des loisirs de la Ville de Candiac est fier d'offrir une vitrine d'exposition assortie d'une bourse monétaire aux lauréats des trois premiers prix. En effet, les récipiendaires pourront exposer une reproduction de plusieurs de leurs œuvres dans le Sentier des arts du parc André-J.-Côté. La date de l'exposition ainsi que les modalités qui s'y rattachent feront l'objet de discussions entre l'artiste et le Service des loisirs. Les différents prix seront attribués par un jury lors de l'événement.

Bourses monétaires

Premier prix 500 \$

Deuxième prix 300 \$

troisième prix 200 \$

La Fondation Hélène-Sentenne, partenaire de l'événement Symposium : Courant d'art, est fière de bonifier la remise des prix en offrant des bourses supplémentaires.





Dossier de candidature

Les artistes souhaitant soumettre leur candidature devront faire parvenir un dossier complet au Service des loisirs de la Ville de Candiac. La mise en candidature doit comprendre :

- Le curriculum vitae de l'artiste (incluant une adresse courriel);
- Un court texte présentant l'artiste et sa démarche artistique;
- Une description générale des œuvres (techniques et matériaux utilisés);
- Cinq photographies d'œuvres originales;
- Une photo de l'artiste (elle sera utilisée pour accompagner votre texte de présentation sur le site de la Ville).

Veillez vous assurer que chaque fichier soit bien identifié à votre nom.



Critères de sélection

- La qualité du dossier de présentation;
- L'originalité des oeuvres;
- La qualité graphique des oeuvres;
- La pertinence de la démarche artistique;
- La notoriété de l'artiste.

Tout dossier incomplet se verra automatiquement rejeté.

Les artistes pratiquant les arts visuels ou les métiers d'art peuvent s'inscrire, peu importe le médium utilisé. Parmi les disciplines des arts visuels, nous accueillons des artistes travaillant la peinture, le dessin, les arts graphiques, la photographie, la création numérique, le collage, la sculpture ainsi que les arts mixtes. Du côté des métiers d'art, les artistes des domaines du verre, de la joaillerie, du textile, de la céramique, du bois, du métal et du cuir peuvent également participer.

Sélection

Les dossiers complets seront évalués par un comité constitué à cette fin.



Dépôt de dossier

Vous devez faire parvenir votre dossier de candidature **par courriel avant le 28 mars 2025** à loisirs@candiac.ca, en indiquant comme objet : *Candidature - Symposium : Courant d'art*.

Le Service des loisirs contactera les artistes sélectionnés **au plus tard le 11 avril 2025**.

Frais de participation

Les frais de participation s'élèvent à 80 \$ par artiste sélectionné.

Le Service des loisirs contactera les artistes sélectionnés au mois d'avril pour le paiement des frais d'inscription.

Les modes de paiement acceptés sont le chèque, le mandat-poste ou la carte de crédit.